Délibération n° 230226-C04

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260223-230226_C04-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du lundi 23 février 2026

Date de convocation : **10 février 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **27 février 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **9** – Présents : **7** – Votants : **8**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Pascale GUILCHER, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Etiennette HOUEE, Jean-Yves BUARD, Marie-Line HERCOUET.
Absents excusés – Procurations : Mme Josiane HOUEE donne procuration à Mme Pascale GUILCHER.
Absents excusés – Sans procuration : Mme Marie-Christine LE CRUBIERE.
Secrétaire de séance : Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Budget CCAS – Budget Primitif 2026

Monsieur le Président :
- Présente la philosophie générale du budget et le détail des propositions,
- Propose d'arrêter le budget comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 167,02 €	8 167,02 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL	8 167,02 €	8 167,02 €

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 8 voix POUR :
- **Votent** le Budget Primitif 2026 dans les termes exprimés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **27/02/2026**
De son affichage en mairie le **27/02/2026**

Le Président, **Didier MIRIEL**

La secrétaire, **Mélanie LAUTRIDOU**

Pour expédition conforme

Le Président, **Didier MIRIEL**